



BENOÎT BERTHOU

Expert-comptable
Commissaire aux Comptes

FONDATION DE LA RESISTANCE

30, Boulevard des Invalides
75007 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

FONDATION DE LA RESISTANCE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres du Conseil d'administration,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation de la Résistance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Trésorier sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre Fondation nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration des comptes, décrites dans la note 1. « Règles et méthodes comptables » de l'annexe font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement CRC n°2008-12 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle

Paris, le 24 juin 2020



Benoît BERTHOU
Commissaire aux comptes

BILAN ACTIF

ACTIF	COMPTES N			N-1
	BRUT	AMORT . PROV	NET	NET
<u>Actif immobilisé</u>				
Immobilisations incorporelles	10 441,08	10 441,08	0,00	0,00
Immobilisations corporelles	137 922,20	107 898,21	30 023,99	31 297,99
Immobilisations financières			0,00	0,00
TOTAL 1	148 363,28	118 339,29	30 023,99	31 297,99
<u>Actif circulant</u>				
Stocks et en-cours	17 880,68		17 880,68	13 277,52
Avances et acomptes sur commandes			0,00	0,00
Créances :			0,00	0,00
- Abonnements	570,00		570,00	700,00
- CD rom	1 211,50		1 211,50	1 049,00
- Subventions			0,00	0,00
- Autres	920,79		920,79	3 569,58
Valeurs mobilières de placement	5 616 876,98	48 387,08	5 568 489,90	5 354 400,23
Disponibilités	476 104,27		476 104,27	255 312,03
<u>Charges constatées d'avance</u>				
Charges d'exploitation	926,50		926,50	4 670,50
TOTAL 2	6 114 490,72	48 387,08	6 066 103,64	5 632 978,86
TOTAL GENERAL 1+2	6 262 854,00	166 726,37	6 096 127,63	5 664 276,85

BILAN PASSIF

PASSIF	COMPTES N	N-1
<u>Fonds propres et réserves</u>		
<u>Fonds propres</u>		
Dotation initiale sans droit de reprise	584 143,32	584 143,32
Fonds de dotation sans droit de reprise	3 517 044,45	3 517 044,45
Fonds de reserve	3 114 526,73	3 110 017,55
Ecart de réévaluation		
Réserves	205 500,13	205 500,13
Report à nouveau	-1 881 498,92	-1 141 946,42
Résultat de l'exercice	437 624,07	-735 043,32
- dons non affectés	235 085,24	
- solde bénéficiaire	202 538,83	
TOTAL 1	5 977 339,78	5 539 715,71
<u>Provisions pour risques et charges</u>		
<u>Fonds dédiés</u>		
sur subventions de fonctionnement		
sur subvention Défense de la France	1 947,25	3 947,25
sur don Lucie AUBRAC	10 140,41	11 640,41
TOTAL 2	12 087,66	15 587,66
<u>Dettes</u>		
Emprunts et dettes assimilées		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	47 066,53	42 543,74
Autres	40 311,61	55 107,69
<u>Produits constatés d'avance</u>		
Produits d'exploitation	19 322,05	11 322,05
TOTAL 3	106 700,19	108 973,48
TOTAL GENERAL 1+2+3	6 096 127,63	5 664 276,85

COMPTE DE RESULTAT

CHARGES	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<u>Charges d'exploitation</u>		
Achats	169,50	168,00
Variation de stocks	18,21	1 295,41
Autres charges externes	269 563,65	198 698,46
Impôts, taxes et versements assimilés	3 019,34	14 101,00
Rémunération du personnel	204 326,07	311 277,52
Charges sociales	100 622,16	149 238,83
Dotation aux amortissements	1 274,00	1 057,00
Engagements à réaliser sur ressources affectées		
Subventions accordées par la Fondation	10 500,00	10 000,00
Autres charges	133,19	238,98
TOTAL 1	589 626,12	686 075,20
<u>Charges financières</u>		
Frais financiers		
Moins value cession	82 792,77	68 056,96
Provision dépréciation titres financiers	48 387,08	367 796,57
TOTAL 2	131 179,85	435 853,53
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Charges exceptionnelles	79,00	180,00
TOTAL 3	79,00	180,00
TOTAL DES CHARGES 1+2+3	720 884,97	1 122 108,73
Excédent de l'exercice	437 624,07	
TOTAL GENERAL	1 158 509,04	1 122 108,73

PRODUITS	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<u>Produits d'exploitation</u>		
Ventes de marchandises, de produits fabriqués		
Abonnements	6 777,00	9 965,42
Brochures vente	190,79	1 052,00
CD rom DAERI	3 599,20	5 815,00
Subventions d'exploitation	293 000,00	286 490,00
Dons	235 085,24	4 509,18
Droits d'auteurs	73,97	78,62
Legs et donations (b)		
Produits liés à des financements réglementaires		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	3 500,00	2 750,00
Autres produits	49,62	43,77
Transferts de charges		
TOTAL 1	542 275,82	310 703,99
<u>Produits financiers</u>		
Revenus financiers	34 506,69	16 818,58
Plus-value cession sicav	212 092,93	35 747,02
Revenus AUBRAC	1 363,00	1 363,00
Revenus DEFENSE DE LA FRANCE		
Divers		
Reprise provision dépréciation titres financiers	367 796,57	16 400,58
TOTAL 2	615 759,20	70 329,18
<u>Produits exceptionnels</u>		
Produits exceptionnels	474,02	6 032,24
TOTAL 3	474,02	6 032,24
TOTAL DES PRODUITS 1+2+3	1 158 509,04	387 065,41
Perte de l'exercice		735 043,32
TOTAL GENERAL	1 158 509,04	1 122 108,73

FONDATION DE LA RÉSISTANCE

ANNEXE

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice 2019 sont établis et présentés en respectant le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 et ses règlements modificatifs, ainsi que ses adaptations aux associations et fondations conformément aux règlements de Comité de la Réglementation Comptable n°1990-01, 20019-01 et 2008-12.

La comptabilité de la Fondation est également tenue en respectant le principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il convient cependant de noter que conformément aux règles habituelles de financement des fondations dont les revenus financiers constituent la garantie de continuité exigée par le Conseil d'État, la trésorerie de la Fondation, sous réserve d'un compte-courant permettant de faire face aux dépenses courantes, est placée auprès de la banque Rothschild, et du CIC.

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

NEANT

3. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

3.1. Actif immobilisé

- Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au bilan à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue, suivant le mode linéaire :

- Livres bibliothèque 20 ans
- Matériel de bureau, informatique 4/5 ans
- Mobilier 5 ans

Immobilisations	Valeur au 01/01	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12
Concessions	10 441,08			10 441,08
Terrains	22 869,35			22 869,35
Livres	26 612,54			26 612,54
Matériel de bureau	59 826,45			59 826,45
Mobilier	28 613,86			28 613,86
Total des immobilisations	148 363,28	-	-	148 363,28

Amortissements	Valeur au 01/01	Augmentation	Diminution	Valeur au 31/12
Concessions terrains	10 441,08			10 441,08
Livres	20 046,91	725,00		20 771,91
Materiel de bureau	57 963,45	549,00		58 512,45
Mobilier	28 613,85			28 613,85
Total des amortissements	117 065,29	1 274,00	-	118 339,29

3.2 Actif circulant

a) Créances

Ce poste comprend :

- Les chèques de dons et d'abonnement reçus en 2019, mais remis en banque début 2020 pour 570,00 €.
- Les factures de CD rom à encaissées pour 1 211, 50 €.
- Divers sommes encaissées début 2020 se rapportant à 2019 pour 920.79 €

b) Valeurs mobilières de placements

Leur valeur brute passe de 5 722 196,80 € à 5 616 876,98 €. Les opérations financières de l'exercice ont généré un produit financier net hors provision d'un montant de 165 169.86 € contre une charge financière de 14 128,36 € l'an passé, s'expliquant principalement par une redistribution des produits financiers choisis, et du contexte boursier.

3.3 Fonds propres et réserves

Ils se décomposent de la façon suivante :

	Au 01/01	Variation +	Variation -	Au 31/12
Fonds propres sans droit de reprise				
Dotation initiale	584 143,32			584 143,32
Fonds de dotation	3 517 044,45			3 517 044,45
Total	4 101 187,77	-	-	4 101 187,77
Fonds propres libre d'utilisation				
Fonds de reserve	3 110 017,55	4 509,18		3 114 526,73
Réserves	205 500,13			205 500,13
Report à nouveau	- 1 141 946,42	- 739 552,50		- 1 881 498,92
Résultat	- 735 043,32	735 043,32	- 437 624,07	437 624,07
Total	1 438 527,94	-	- 437 624,07	1 876 152,01
Total fonds propres	5 539 715,71	-	- 437 624,07	5 977 339,78

Le fonds de réserve a été augmenté des dons non affectés de 2018 pour 4 509,18 €.

3.4 Fonds dédiés

Ils correspondent aux subventions affectées à une utilisation particulière et qui n'ont pas été utilisées pendant l'exercice :

Fonds dédiés	Au 01/01	Augmentation	Utilisation	Solde au 31/12
Fonds Lucie AUBRAC	11 640,41		1 500,00	10 140,41
Fonds Défense de la France	3 947,25		2 000,00	1 947,25
Total	15 587,66		2 750,00	12 087,66

- Fonds Lucie Aubrac : sur les 44 210,21 € donnés par Mme Aubrac en 2000 pour financer les prix des concours à venir, il reste 10 140,41 €, En 2019 nous avons financé le prix qui sera remis courant 2020

- Fonds Défense de la France a été mouvementé pour 2 000,00 € cette année.

3.5 Dettes

a) Fournisseurs – factures non parvenues

Il s'agit des factures reçues début 2020 mais concernant des charges engagées en 2019.

b) Autres

Il s'agit essentiellement des dettes vis-à-vis du personnel de la Fondation et des organismes sociaux payées en début d'année suivante, de la provision pour congés payés et des charges sociales correspondantes.

4. NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat net de l'exercice laisse apparaître un bénéfice de 437 624,07 € qui se décompose en un bénéfice opérationnel de 202 538,83 € augmenté des dons nonaffectés pour 235 085,24 €.

4.1 Charges d'exploitation

Elles passent de 686 072,20 € en 2018 à 589 626,12€ en 2019.

L'effectif moyen est de 5 salariés, il était de 8 en 2018.

4.2 Produits d'exploitation

Subventions

Le montant des subventions passe de 286 490,00 € en 2018 à 293 000,00 € en 2019. La subvention courante du ministère de la défense a diminué de 40 000,00 € par rapport à 2018. Cette année le concours CNRD a été financé à hauteur de 50 000 €. En 2019 la fondation pour la mémoire de la Shoah nous a versée 8 000,00 € qui seront utilisés en 2020, le Ministère de la Culture a versé 8 000,00 €, le département des Hauts de Seine a versé 13 000,00 € et le département du Lot et Garonne a versé 2 000,00 €, ces trois montants financent le musée en ligne.

4.3 Résultat financier

Les plus-values nettes réalisées par la banque Rothschild et le CIC se sont élevées à 129 300,16 €

Au 31 décembre 2019, la valeur liquidative du portefeuille est de 5 626 822,51 €, laissant ainsi apparaître une moins-value latente de 48 387,08 €, provisionnée comptablement, et une plus-value latente de 58 322,36 € non compensée, ni comptabilisée.

5. ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1 Occupation des locaux à titre gratuit : mise à disposition par le ministère de la Défense

5.2 Provision pour le Droit Individuel à la Formation : non significatif

5.3 Provision Indemnité de départ à la retraite : la fondation n'a pas comptabilisé de provision au 31 décembre 2019. Toutefois une évaluation a été faite, elle s'élèverait à 15 345 € à la clôture 2019.

6- EVENEMENTS POST-CLÔTURE

La crise sanitaire du COVID-19 a amené la Fondation à interrompre toutes ses activités, et à mettre son personnel en chômage partiel.